

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 16/01/2024 – PV N°20

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA

Excusé : Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON U17, U15 et U13

Assistent au tirage : Marc WATTELLIER et le FC LATOUR BAS ELNE

Rappel Article 2 des Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 : le Club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

Article 5 : applicable aux Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 : sous réserve de l'application des dispositions de l'Article 4, paragraphe 4, un club ne pourra recevoir ou se déplacer plus de deux fois consécutives, à moins que son adversaire ne soit dans une situation identique.

¼ de Finale U17 – Matches le 10/02/24 sur le terrain du club 1er nommé

CANET RFC 2	USEPMM
SP PERPIGNAN NORD	US BOMPAS
OC PERPIGNAN	PERPIGNAN AC
FC LE BOULOU SJPC	FC LE SOLER

¼ de Finale U15 – Matches le 10/02/24 sur le terrain du club 1er nommé

PERPIGNAN AC	CANET RFC
SP PERPIGNAN NORD	OC PERPIGNAN
FC THUIR	FC CERDAGNE
FC ALBERES-ARGELES	AVENIR FOOTBALL CATALAN

¼ de Finale U13 – Matches le 10/02/24 sur le terrain du club 1er nommé

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC LATOUR BAS ELNE
SO RIVESALTES	FC CERET
*AVENIR FOOTBALL CATALAN	PIA ou VINCA ou PRADES
RF CANOHES TOULOUGES	CANET RFC

*Tirage impossible à saisir sur le site compte tenu que 3 matches sont à générer pour une rencontre effective.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

*Le match de Coupe du Roussillon U13 du 09/12/23 VINCA / PIA étant toujours en commission, le match PIA / PRADES ou VINCA / PRADES du 13/01/24 devra se jouer le mercredi 31/01/24, selon le résultat de la commission et la rencontre AFC / PIA ou VINCA ou PRADES se déroulera le 10/02/24.

MATCHES REMIS

- Le match U17 Territoire N°27732685 du 28/01/24 SP PERPIGNAN NORD / FRESQUEL CABARDES est remis au 25/02/24 (FRESQUEL CABARDES joue en Coupe d'Occitanie le 27/01/24 contre SETE).
- Le match U15 D1 du 13/01/24 CERDAGNE / SALEILLES N°27732874, non joué suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville d'OSSEJA (chutes de neige importantes), est remis au 25/02/24, le FC CERDAGNE étant qualifié pour le Tour de Coupe du Roussillon U15 du 10/02/24.
- Le match de Coupe du Roussillon Séniors du 28/01 AFC 1 / CANET 2 N°27653705 est remis au mercredi 31/01/24 (CANET 2 joue en Coupe d'Occitanie le 28/01 à TREBES).
- Le match (retour) D4 P/A du 18/02/24 BANYULS SUR MER / FC ST CYPRIEN 2 N°26557950 est avancé au 11/02/24, le terrain de Banyuls Sur Mer n'étant pas disponible à la date fixée.

AMENDES

USEPMM : **100€** - retrait de l'équipe U15 D2 Poule A après parution des calendriers.

FC BAGES VILLENEUVE : **100€** - aucune démarche pour utiliser la FMI pour le match U15 D2 P/B du 13/01 N°27729576 BOULOU – ASPRES – CERET / BAGES VILLENEUVE 2 (aucune transmission d'équipe et aucune connexion le jour du match pour établir la FMI, seul le club recevant a fait ne nécessaire).

FC CLAIRA ST LAURENT ET FC LATOUR BAS ELNE : **100€ pour chacun des 2 clubs** - aucune démarche pour utiliser la FMI pour le match U15F Territoire du 14/01 CLAIRA – ST LAURENT 1– LATOUR BAS ELNE 1 (aucune transmission d'équipe et aucune connexion le jour du match pour établir la FMI).

FC CLAIRA ST LAURENT : **100€** - aucune démarche pour utiliser la FMI pour le match U15 D2 P/B du 13/01 CLAIRA ST LAURENT 4 – ENT. FOURQUES TROUILLAS (aucune transmission d'équipe et aucune connexion le jour du match pour établir la FMI, seul le club visiteur a fait ne nécessaire).

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

